

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AC259

présenté par

M. Reiss

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

A l'alinéa 77, substituer aux mots :

« est cependant trop complexe et »,

les mots :

« est une réelle ambition pour tous les élèves mais ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le socle commun de connaissances et de compétences est une révolution dans la façon d'enseigner. En effet , dans le monde numérique qui nous entoure, recentrer l'école sur les apprentissages fondateurs et garantir la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences à tous les élèves, est une nécessité. C'est la culture commune reprise dans la nouvelle dénomination.

Il ne s'agit pas d'alléger les programmes, ni de prôner un savoir minimum mais bien de focaliser sur l'essentiel